

Mesures à prendre pour réduire les dégâts avant l'arrivée d'une tempête de grêle estivale

Les tempêtes de grêle deviennent de plus en plus fréquentes, particulièrement en Alberta, qui connaît plus de la moitié des tempêtes de grêle au Canada. Cette province comprend une région surnommée Hailstorm Alley, s'étendant de High River à Calgary — souvent appelée la capitale canadienne de la grêle — et parfois jusqu'à Edmonton au nord, ainsi qu'à Rocky Mountain House.

Entre 2019 et 2023, les réclamations d'assurance liées à la grêle ont dépassé les 3 milliards de dollars. En 2020, une seule tempête à Calgary a causé plus de 1,3 milliard de dollars de dommages, générant près de 70 000 réclamations d'assurance. Cette tempête figure au quatrième rang des catastrophes naturelles les plus coûteuses pour les assureurs au Canada.



25¢

La grêle peut mesurer de la taille d'un centime à celle d'une pièce de 25 cents.



130 km/h

La vitesse à laquelle des morceaux de grêle peuvent chuter.



1,3\$ m

Domages causés par la tempête de grêle plus coûteuse à Calgary en 2020.

La grêle est constituée de morceaux de glace aussi durs que de la pierre, dont la taille peut varier d'une pièce d'un centime à une pièce de 25 cents. Ces morceaux peuvent tomber à des vitesses atteignant 130 km/h (selon Environnement Canada), endommageant copropriétés, maisons, véhicules et autres biens. Ce phénomène représente également un risque pour la sécurité des personnes et des animaux. Les éléments essentiels d'une copropriété — tels que le revêtement extérieur en aluminium ou en vinyle, les toits ou les fenêtres — peuvent être brisés ou arrachés, entraînant des dégâts importants et coûteux.

Informations utiles pour les copropriétaires

Comme pour toute menace, il est important d'être informé des risques et, surtout, de se préparer adéquatement.

Pour comprendre les risques liés à la grêle, les copropriétaires doivent d'abord communiquer avec leur assureur afin de vérifier la couverture actuelle de leur copropriété. Il est important de connaître les garanties incluses, ainsi que les options supplémentaires disponibles en cas de tempête de grêle. Certaines exclusions spécifiques peuvent s'appliquer au bâtiment, mais des réductions sont parfois offertes si des matériaux résistants aux tempêtes, notamment pour la toiture, sont utilisés.

La prochaine étape consiste à être proactif en matière de gestion des risques. Il est possible de réduire, voire d'éviter, les potentiels dommages en adoptant certaines mesures pratiques avant l'arrivée de la saison des grêles. Les gouttières et les tuyaux de descente pluviale s'endommagent souvent, car ils sont fabriqués à partir de métaux de faible épaisseur. L'intensité et le poids des grêlons ainsi que l'accumulation d'eau due aux blocs de glace formés par la grêle, peuvent provoquer l'effondrement des gouttières. Il est donc recommandé d'installer des gouttières robustes en cuivre ou en acier Galvalume pour éviter les dommages causés par la grêle. Il est également important d'inspecter et, si nécessaire, de remplacer les crochets de fixation avant la saison de grêle, car ils peuvent se briser en raison du poids de l'eau et de la glace. Comme toujours, il est essentiel de s'assurer que les canaux de drainage et les tuyaux de descente pluviale ne sont pas obstrués par des débris. Les arbres avoisinant la copropriété doivent aussi être élagués pour éviter que des branches ne tombent sur le bâtiment lors d'une tempête.

En outre, il s'avère utile de mettre en place des protocoles à suivre à l'approche d'une tempête de grêle. Les meubles de jardin, les parasols, les plantes en pot et les barbecues doivent être rangés, car les tempêtes s'accompagnent souvent de vents violents qui peuvent propulser ces objets d'une manière dangereuse. Les fenêtres et les portes doivent rester fermées, et les rideaux et les stores doivent être tirés ou baissés à l'approche d'une tempête. Il est essentiel de réfléchir à la manière dont les copropriétaires communiquent avec les résidents en cas de conditions météorologiques extrêmes. Un système d'alerte efficace, capable de joindre rapidement tous les résidents, est indispensable. Environnement Canada diffuse des alertes météo via son application mobile et ses réseaux sociaux, mais il est également recommandé d'envoyer des messages textes ou des courriels à l'ensemble des occupants. Gardez toutefois à l'esprit que certains moyens de communication peuvent être interrompus pendant ou après une tempête, notamment en cas de coupures de courant ou de dégâts matériels.

Mesures préventives que les syndicats de copropriétés peuvent prendre pour gérer les risques

L'Institut de prévention des sinistres catastrophiques (IPSC) propose un programme intitulé HailSmart, approuvé par le secteur de l'assurance. Il fournit quelques recommandations plus détaillées et à long terme pour rendre un bâtiment plus résistant. Celles-ci sont particulièrement utiles lorsqu'il s'agit de remplacer d'anciens matériaux et de réaliser des travaux de rénovation.

IPSC note que les bâtiments dont les toits présentent une inclinaison plus prononcée sont moins susceptibles d'être endommagés par la grêle. Il recommande également l'installation d'une sous-couche imperméable complète — appelée aussi bouclier contre la glace et l'eau — pour mieux protéger la toiture. Pour les matériaux de couverture, il conseille d'utiliser des produits répondant à la norme de résistance aux chocs UL 2218 classe 4 des Underwriters Laboratories (UL), qui garantit une excellente protection contre la grêle. Concernant les revêtements extérieurs, le vinyle et l'aluminium étant vulnérables aux impacts de grêle, le IPSC recommande l'utilisation de revêtements en brique ou de panneaux en ciment (Hardie board). Les puits de lumière, fenêtres et portes sont aussi des éléments exposés. Ils doivent être fabriqués avec des matériaux conformes à la norme de résistance aux chocs Miami-Dade. Par ailleurs, les fenêtres peuvent être protégées par une pellicule de sécurité ou équipées de volets anti-tempête pour renforcer leur résistance face aux intempéries.

Démarches à suivre si votre copropriété a été endommagée par la grêle

Si vous avez subi des dommages, il est important de le signaler immédiatement en communiquant avec le Service des réclamations de BFL CANADA. Notre équipe vous aidera à documenter et à évaluer les dommages, ainsi qu'à déterminer les meilleures mesures à prendre.



BFL CANADA - Nous sommes là pour vous aider !

Pour plus d'informations sur nos services, consultez notre site web.
bflcanada.ca/fr/services-assurance-immobiliere